

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNAUTE DE COMMUNES - "VILLERS-BOCAGE INTERCOM"
BP2 - 18 RUE ÉMILE SAMSON - 14310 VILLERS-BOCAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2016-110

Nbre de délégués: 44 Réunion du : 15 décembre 2016
Nbre de présents: 29 Convocation du : 08 décembre 2016
Nbre de votants: 33 Affichage du : 08 décembre 2016
Secrétaire de séance: M. M. LEMAZIER

Le 15 décembre 2016 à 20 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni à Monts-en-Bessin en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY

ÉTAIENT PRESENTS

ANCTOVILLE	M. G. LEGUAY	NOYERS-MISSY	MME. C. LECAPITAINE
ANCTOVILLE	MME. G. LEBLOND	PARFOURU SUR ODON	M. D. PICCAND
BONNEMAISON	M. P. SALLIOT	ST GERMAIN D'ECTOT	M. J-C LECLUSE
COURVAUDON	MME. S. HARIVEL	ST LOUET S/SEULLES	M. R. DESMARES
EPINAY SUR ODON	M. J. LENAULT	TORTEVAL QUESNAY	M. J-M DECLOMESNIL
LANDES SUR AJON	MME A. LEGRAND	TOURNAY SUR ODON	M. F. BISSON
LE LOCHEUR	M. A. DUBOIS	TRACY BOCAGE	M. P. FREMOND
LE MESNIL AU GRAIN	MME. A. SOLIER	VILLERS-BOCAGE	M. M. HEBERT
LONGRAYE	M. M. TOUDIC	VILLERS-BOCAGE	M. S. LEBERRURIER
LONGVILLERS	M. G. LACOUR	VILLERS-BOCAGE	M. M. LEMAZIER
MAISONCELLES PELVEY	M. C. HAURET	VILLY-BOCAGE	M. N. LESAGE
MAISONCELLES-SUR-AJON	M. P. DELAUNAY	VILLY-BOCAGE	M. C. FORVEILLE
MALHERBE-SUR-AJON	M. M. PETRE		
MONTS EN BESSIN	M. P. HUARD		
MONTS EN BESSIN	MME. S. CLEMENT D'HUART		
NOYERS-MISSY	M. C. VENGEONS		
NOYERS-MISSY	M. J. GODARD		

EXCUSES AVEC POUVOIR

LINGEVRES	MME A-S ANSEL DONNE POUVOIR A M. M. TOUDIC
VILLERS-BOCAGE	M. E. ESNAULT DONNE POUVOIR A M. M. HEBERT
VILLERS-BOCAGE	M. O. MALASSIS DONNE POUVOIR A M. M. LEMAZIER
VILLERS-BOCAGE	MME. M. GUILLAUME DONNE POUVOIR A MME S. LEBERRURIER

EXCUSES

LANDES SUR AJON	M. D. VERGY
LONGVILLERS	M. J. LANGLOIS

Objet : Urbanisme :

PLU Missy : débats du Projet d'Aménagement de Développement Durable

Monsieur le président rappelle les dispositions entrées en vigueur des lois Solidarité et Renouvellement Urbains, Urbanisme et Habitat et ENE. Il souligne que les dispositions imposent la tenue d'un débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Monsieur le vice-président invitera M. Vengeons, maire délégué de la commune de Noyers-Missy a présenté le débat du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** du Plan Local d'Urbanisme de Missy.

Monsieur Christian VENGEONS, maire délégué de Noyers-Missy rappelle que la commune de Missy avait engagé par délibération du 09 octobre 2014 la révision de son Plan d'Occupation des Sols en P.L.U. La commission urbanisme de la commune est chargée du suivi des travaux de réflexion concernant la révision du P.O.S. en P.L.U. Elle s'est réunie régulièrement depuis le 26 juin 2015 et a défini conformément à la circulaire ministérielle du 21 janvier 2003 un **Projet d'Aménagement et de Développement Durable**.

« L'objet du projet d'aménagement et de développement durable est de présenter en conseil municipal, à travers un débat spécifique, les orientations en matière d'urbanisme. En ce sens, il constitue un débat d'orientation d'urbanisme. Il ne s'agit en aucune façon d'un document technique détaillé »

M. Christian VENGEONS présente les objectifs du PADD arrêtés par la commission urbanisme :

- **Préserver le cadre de vie et assurer l'équilibre environnemental et paysager de la commune de Missy. :**
 - Protection des espaces sensibles à valeur environnementale (cours d'eau, boisements, haies bocagères, zones humides et vallées).
 - Préservation de l'identité agricole et la qualité paysagère de la commune (préservation des espaces reconnus pour leur qualité agricole, aménagements de qualité dans les hameaux, délimitation précise de l'urbanisation).
 - Prévention des risques et protection de l'environnement (gestion des eaux pluviales, maintien du maillage bocager, lutte contre les pollutions).

- **Organiser le développement urbain de la commune :**
 - Maîtrise de la croissance en compatibilité avec le S.Co.T. du Pré-Bocage.
 - Définition d'une stratégie foncière durable (concentrer le développement urbain autour du Bourg centre de Missy, densifier les Hameaux, Route de Bretagne, La Flaguais et les Hauts Monceaux dans leurs limites actuelles).
 - Amélioration des déplacements dans la commune (sécurisation des routes départementales, liaison entre le Bourg et la Route de Bretagne, création de voies douces).
 - Mise en place d'une mixité sociale et générationnelle (favoriser l'installation d'une population jeune et active, aider au maintien sur la commune de la population à tous les âges de la vie).

- **Assurer l'équilibre économique et le dynamisme villageois.**
 - Pérennisation de l'activité agricole.
 - Développement du tissu économique.
 - Mise en place d'un bon niveau d'équipements pour répondre aux attentes de la population.

Lors du conseil municipal de Noyers-Missy, les points suivants ont été débattus :

Des questions portant sur la durée de vie du P.L.U., la compatibilité avec le P.L.U. de Noyers-Bocage ont été abordées.

L'objectif de croissance de population a été posé, ainsi que les conséquences de la fermeture de la maison de retraite. Le classement de l'église de Missy ne représentera-t-il pas un frein à l'objectif de développement du Bourg.

Conformément à l'article L 123-18 du code de l'urbanisme, le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD.


Considérant la proposition de monsieur le président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *procède au débat du PADD du PLU de Missy,*
- *acte la tenue des débats relatifs au PLU de Missy,*
- *décide de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet,*
- *décide d'afficher la présente délibération pendant un mois au siège de l'EPCI et dans la commune de Noyers-Missy.*

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Président



COMMUNE DE CALVADOS

26 DEC. 2016

COURRIER